



# Peut-on bien punir?

Question de plusieurs parents: existe-t-il des moyens constructifs et pédagogiquement efficaces de punir ses enfants?

Certains parents n'ont jamais puni leur enfant. Pour d'autres, punir son enfant est une pratique courante et banale, considérée comme allant de soi.

«Les enfants se taisaient parce que l'on refuse de les croire»

Barbara

En lisant des avis et conseils sur la punition, on rencontre des affirmations de ce type:

«Des parents qui ne punissent pas ne donnent pas

de repère. Il ne faut pas s'étonner que leurs bambins fassent des bêtises, qu'ils aient des problèmes à l'école... Donner des limites à un enfant, c'est lui dire ce qui est acceptable ou non pour vivre en collectivité.»

«La punition est bel et bien un moyen d'enseigner aux enfants quelque chose qu'ils ne pourraient apprendre autrement...».

«Bien que le fait de punir un enfant ne soit pas la seule chose nécessaire pour lui inculquer le sens de la discipline, cela en fait partie. Savoir comment punir efficacement un enfant qui a

fait une bêtise est fondamental pour faire de lui, un jour, un adulte mûr et responsable».

«Un enfant à qui l'on n'a jamais appris la différence entre le bien et le mal rencontrera des difficultés à l'école, dans le monde du travail et probablement dans sa vie personnelle.»

De tels conseils, teintés de certitudes, donnent l'impression que la punition est une évidence, une nécessité incontournable de l'éducation. Et qu'apprendre la différence entre le bien et le mal se fait sous la contrainte et par soumission.

Les enfants ne sauraient comprendre la valeur des choses qu'en craignant des sanctions, privations et désagréments?

## Pourquoi punit-on en réalité et que veut dire punir?

L'acte de punition suppose un ensemble de choses:

- désapprouver un comportement et le décréter inacceptable;
- considérer que l'enfant a adopté volontairement le comportement désapprouvé et qu'il est donc coupable;
- ne pas supposer qu'en discutant avec l'enfant il pourrait comprendre son erreur et accepter d'y remédier, de ne plus la répéter dans l'avenir;
- se sentir dans un rapport de force et non dans un rapport de confiance avec l'enfant et faire valoir ce rapport de force en infligeant des contraintes ou privations;
- considérer qu'en inspirant la crainte et en exigeant la soumission, l'on obtiendra les changements de comportement souhaités, car l'enfant renoncera au comportement répréhensif par crainte de s'exposer à nouveaux à des punitions;
- ne pas croire qu'il serait possible d'instaurer avec l'enfant un dialogue constructif et efficace, qui permettrait de comprendre les mobiles de son comportement, et d'élaborer avec lui des projets pour changer les comportements en question;
- se considérer dans un rapport d'évaluation et non de collaboration avec l'enfant;
- ne pas considérer les mobiles subjectifs du

parent – surcharge, fatigue, impatience - le menant à punir son enfant et faire croire à l'enfant que sa punition est un acte juste et pédagogiquement nécessaire «pour son bien».

## L'annonce de la punition

Lorsque nous demandons quelque chose à l'enfant en lui annonçant préventivement les mesures de représailles en cas de non-obéissance, du style «finis tes devoirs, sinon pas de jeu vidéo!», «termine ton plat, sinon pas de dessert!» ou «range ta chambre, sinon tu n'iras pas à l'anniversaire de ton copain!», nous ne lui laissons pas l'opportunité de répondre positivement à notre demande par réel consentement ou juste pour nous faire plaisir.

Il ne s'agit pas d'une véritable demande, mais de l'annonce d'une contrainte; s'il y a une contrainte, l'enfant n'a plus la possibilité de répondre positivement à notre demande de sa propre initiative. On ne peut pas obéir sincèrement, spontanément, sous la menace. Ranger sa chambre pendant des heures quand on a 12 ans pour faire une surprise à sa mère, pour le plaisir de voir son sourire illuminer son visage dans l'entrebâillement de la porte à son retour du travail, n'est pas la même chose que ranger sa chambre sous la menace de ne pas recevoir d'argent de poche pendant une semaine.

En supposant que l'enfant n'obéira que sous la contrainte, nous ne lui avançons pas notre confiance et le privons de la possibilité de dire «oui» à notre demande par sa propre bonne volonté.

Même si nous obtenons de cette manière le comportement souhaité, est-ce la même chose d'obéir par crainte et soumission ou par réelle acceptation et sincère consentement? Voulons-nous vraiment comprendre la position de notre enfant ou souhaitons-nous juste qu'il obéisse? ■

Judit Varadi

Adressez vos questions et réflexions par e-mail à: [redaction@toutemploi.ch](mailto:redaction@toutemploi.ch)  
Rubrique pédagogique.



SOURCE PHOTO: WIKIMEDIA COMMONS

Faire équipe avec son enfant rend la punition superflue.